

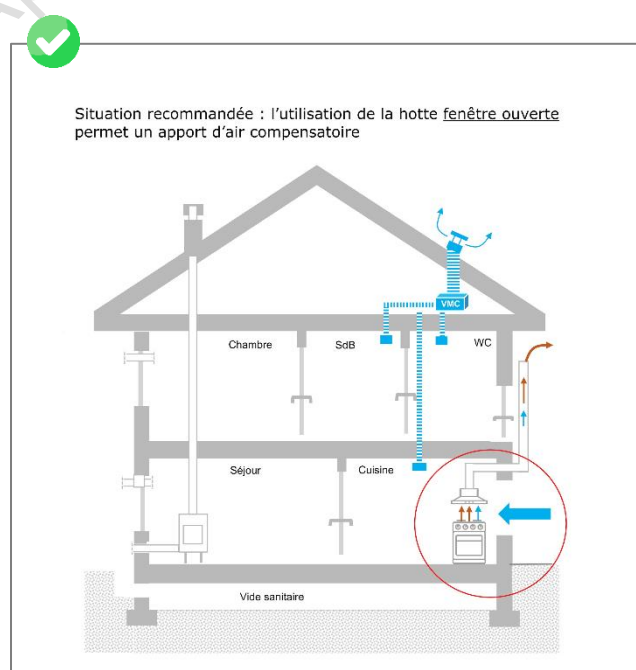
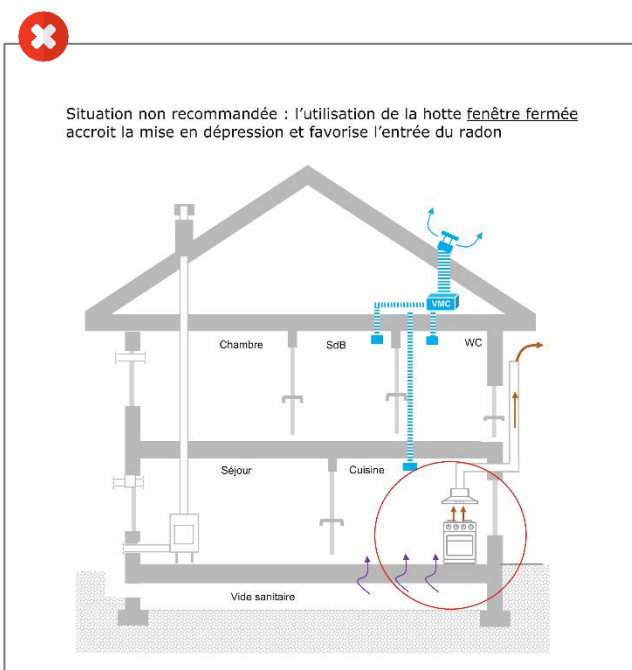
15 – Hotte à extraction

Points de vigilance en cas de présence d'une hotte à extraction en cuisine :

- Entrouvrir la fenêtre la plus proche de la hotte pendant son utilisation pour équilibrer l'air extrait par de l'air entrant et éviter d'accentuer la mise en dépression de l'habitation.
- Dans le cas d'un appareil à combustion non étanche situé à proximité, s'assurer que l'installation garantit une amenée d'air suffisante pour empêcher tout refoulement des produits de combustion lors du fonctionnement simultané de la hotte et de l'appareil.
- Entretenir la hotte et remplacer les filtres pour conserver la qualité du matériel et son efficacité.

L'usage d'une hotte à extraction permet une évacuation rapide des polluants générés par la cuisson des aliments (graisses, vapeurs d'eau). Elle permet également de se dispenser de la 2ème vitesse de la VMC (débit de pointe) en cuisine. Pour autant, son utilisation accroît la dépression de l'habitation ce qui favorise l'entrée de radon depuis le soubassement. Il est donc conseillé d'entrouvrir la fenêtre la plus proche de la hotte pendant son utilisation pour équilibrer l'air extrait par de l'air entrant.

Attention : Une hotte à extraction peut mettre le logement en dépression et provoquer le refoulement des fumées d'un appareil à combustion non étanche situé à proximité. L'installation doit garantir une amenée d'air suffisante et empêcher tout refoulement des produits de combustion lors du fonctionnement simultané de la hotte et de l'appareil Réf. arrêté du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements (article 11) et installation des appareils à bois (NF DTU 24.1.). En cas de remplacement préférer un appareil étanche.



Avertissement

Cette fiche présente, à titre informatif, des **principes généraux et des solutions génériques de réduction du radon dans les bâtiments**. Chaque bâtiment étant un cas particulier, les solutions présentées doivent être **adaptées à ses caractéristiques constructives, à ses équipements et au niveau de radon mesuré**. Le choix, le dimensionnement et la mise en œuvre des travaux relèvent de la **responsabilité du maître d'ouvrage et/ou des professionnels intervenants**. Ils doivent être réalisés dans le respect des **normes, règles de l'art et réglementations en vigueur**. Le **Groupe Radon & Qualité de l'Air Intérieur de l'Association Approche-ÉcoHabitat** ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'une utilisation inadaptée des informations contenues dans cette fiche ou d'une mauvaise conception ou exécution des travaux.